

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉLIORATION, DE RÉFECTION, DE  
RÉNOVATION, D'AMÉNAGEMENT DE DIVERS SITES DE  
TRAITEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**I.** Le projet consiste à effectuer divers travaux d'entretien, d'agrandissement, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de restauration, de modification et d'aménagement de certains sites sous la responsabilité de la Division de la gestion des matières résiduelles afin d'en assurer la pérennité, la sécurité des usagers et l'optimisation du fonctionnement. Ces sites sont :

- Site de traitement des balayures de rues et des boues de puisard de Jean-Talon;
- Site de transbordement des résidus verts de la Jonquière.

Le projet comprend, sans s'y limiter :

1° la réalisation de divers travaux visant la bonification des sites identifiés, comprenant, sans s'y limiter, la planification, le développement, l'implantation, la mise en œuvre, la rétroaction et le suivi et contrôle. Le projet inclut les autres travaux requis ainsi que tous les travaux imprévus, s'il y a lieu;

2° l'achat de biens et de services;

3° la conduite d'essais, de projets-pilotes, d'études et d'analyses;

4° l'acquisition de terrains;

5° des travaux de construction, d'entretien, d'agrandissement, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de restauration, de modification, et d'aménagement;

6° la réalisation d'actions de communication en lien avec l'information, la sensibilisation, la formation et l'éducation de la population.

**2.** Le projet comprend l'embauche du personnel et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis aux fins de sa réalisation.

**3.** Le projet comprend également, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **LOCALISATION**

**4.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

## **SECTION III**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 535 000 \$.

**TOTAL :            535 000 \$**

Annexe préparée le 19 décembre 2023 par :

---

Mathieu Fournier  
Division de la gestion des matières résiduelles